

Budget :
Décision modificative n°1 pour l'exercice 2016

Des dépenses ajustées pour réduire le besoin d'emprunt de 8,1 M€

Le Conseil régional du Grand Est, réuni ce vendredi 21 octobre 2016 en séance plénière sous la présidence de Philippe Richert, a approuvé la décision modificative n°1 (DM1) pour l'exercice budgétaire 2016. La DM1 prévoit 25,5 M€ de dépenses et 33,6 M€ de recettes nouvelles, permettant à la Région de réduire le volume d'emprunt de 8,1 M€ tout en maintenant le niveau de ses interventions, dédiées à la réalisation des grandes politiques régionales.

L'ajustement proposé en dépenses à l'occasion de la DM1 2016 représente seulement **1% du Budget Primitif (BP) 2016** en dépenses (+ 25,5 M€ à rapporter à 2,541 milliards d'euros), démontrant ainsi la grande précision des inscriptions budgétaires.

La DM1 a pour but d'ajuster, en dépenses comme en recettes, les montants inscrits lors du vote du BP pour tenir compte de la réalité des besoins de financement de la Région à cette période de l'année. Cette DM1 tient principalement compte de **la poursuite du « Plan 500 000 formations »**. Il s'agit en outre de **répondre aux difficultés rencontrées par les exploitants agricoles**, à travers de nouveaux engagements, tels que le Plan de compétitivité des exploitations agricoles et le Plan d'urgence pour l'agriculture du Grand Est.

Parmi les domaines où les hausses de crédits sont les plus significatives, il faut citer **la formation professionnelle et l'apprentissage**. On évoquera notamment **la poursuite du « Plan 500 000 formations »**, avec une inscription de **+40 M€** versés à Pôle Emploi pour la réalisation de 19 955 places de formation, ainsi que les besoins complémentaires **des CFA (+2,3 M€)** et des établissements du secteur sanitaire **(+5 M€)**.

S'agissant de **la culture**, un abondement de crédits à hauteur de **+4,1 M€** est également prévu, concernant principalement la promotion de la culture régionale, le soutien aux institutions culturelles et les investissements patrimoniaux inscrits au CPER.

Dans les domaines de **l'environnement et de l'aménagement des territoires**, un abondement de **+2,3 M€** bénéficiera au programme consacré à la maîtrise de l'énergie, qui finance notamment l'intervention régionale en faveur du dispositif « Je rénove BBC ». Des crédits supplémentaires de **+0,7 M€** seront également accordés en faveur du développement des territoires.

En parallèle de ces hausses significatives, la DM1 **prévoit également des ajustements de crédits à la baisse**, dès lors que le niveau d'exécution est moindre que prévu. Cela concerne plus particulièrement **la formation professionnelle et l'apprentissage (-35,4 M€)** et **la gestion des fonds européens (-18 M€)**, en raison d'ajustements divers et de reports d'opérations.

Au total, **110,7 M€** de dépenses nouvelles sont proposées au titre de la DM1 2016, auxquelles se soustraient **85,2 M€** d'annulations et de transferts divers.

Une réduction du besoin d'emprunt de 8,1 M€

Compte tenu des recettes nouvelles à hauteur de 33,6 M€ et de dépenses à couvrir en DM1 de l'ordre de 25,5 M€, **la baisse de l'emprunt s'élève à 8,1 M€.**

Le besoin d'emprunt passe ainsi de 272,9 M€ à **264,8 M€**, grâce à une gestion extrêmement rigoureuse du budget régional. La Région poursuit ainsi une évolution maîtrisée de son endettement pour l'exercice 2016.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36

Service presse

03 88 15 68 94

presse@alsacechampagneardennelorraine.eu

gaelle.tortil-texier@region-alsace.eu